

Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval

Hôtel d'entreprises - Place Michel Paulus - 26400 EURRE

République Française EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 17 mars 2022 Convocation en date du 10 mars 2022

Membres afférents au Conseil Syndical: 18

Délégués présents : Mesdames : MARCON Dominique, PELAEZ-BACHELIER Hélène

Messieurs : ARNAUD Robert, BENOIT Denis, BOUVIER Jean-Marc, CHAVE Philippe, LEMERCIER

Christophe, MOREL Loïc, TRON Frédéric, VALLON Cyrille.

Membres excusés : Mesdames : BORDERES Danielle ; LORENZETTI Muriel

Messieurs : AURIAS Claude, CAILLET Christian, DELAYE Dominique, FALLIGAN Claude, POINT Jean-

Pierre.

Pouvoirs: Monsieur FAYARD Francis donne procuration à monsieur CHAVE Philippe

A été élu secrétaire de séance : Madame MARCON Dominique

Votants : 10 Exprimés : 11

DELIBERATION N°4/2022

Objet : Affectation du résultat 2021

Monsieur le Président indique au Conseil Syndical les résultats comptables de l'exercice 2022, il propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

1) Détermination du résultat à affecter

Résultat de fonctionnement antérieur reporté de 2020 (002) Résultat de la section de fonctionnement de 2021 184 796.16 euros + **6 121.53** euros

Résultat à affecter = + 190 917.69 euros

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Résultat d'investissement antérieur reporté de 2020 (001) Résultat de la section d'investissement 2021 + 12 435.90 euros + **45 411.96 euros**

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31-12-2021 = + 57 847.86 euros

2) Affectation du résultat

Compte 002 « Report à nouveau excédentaire » Compte 001 « Recettes d'investissements »

+ 190 917.69 euros

+ 57 847.86

Au vu du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'exercice comptable 2021, il apparait un excédent de clôture de **248 765.55 euros.**

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve l'affection de résultat au budget primitif 2022

Fait et délibéré par les délégués syndicaux soussignés, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président, Loïc MOREL

Accusé de réception en préfecture 026-200000081-20220317-04-2022-DE Date de réception préfecture : 17/03/2022